



Bilan 2014 de l'association L214

BILAN MORAL

L214 est aujourd'hui une association loi 1908, basée à Strasbourg, comme voté lors de l'AG de l'an dernier. Ses objectifs n'ont pas changé et ont été le fil conducteur de ses actions. L'association agit plus particulièrement dans le domaine des animaux élevés ou pêchés pour la consommation alimentaire :

- à travers des campagnes sectorielles,
- en incitant les consommateurs à se passer de produits d'origine animale ou, au minimum, à réduire leur consommation et à refuser les produits issus des élevages intensifs,
- en appuyant et en prenant des initiatives en faveur d'un changement profond du sort réservé aux animaux dans notre société.

Elle fonctionne grâce à une équipe mêlant salariés et bénévoles soutenue par les dons et adhésions de particuliers, de fondations et de mécènes.

Les salariés sont aujourd'hui 12 à temps plein, dont 4 en emploi aidé par l'état. On peut y ajouter les contrats de mission et les avocates fortement sollicitées. Brigitte Gothière a été nommée directrice en cours d'année par le Conseil d'administration.

Localement, L214 est de plus en plus représentée au travers d'événements d'information du public (Vegan Place, comptoirs d'information) et d'actions à destination de décideurs (Super U, VegOresto, manifestation contre des projets) portés par des bénévoles motivés.

La boutique tourne à plein et permet la diffusion de matériel pour militer ainsi que d'ouvrages sur la question animale. Le local était devenu trop petit pour accueillir l'ensemble du matériel pour la boutique et les actions, déménagement fait début 2015.

La comptabilité est gérée bénévolement par un cabinet d'experts-comptables que nous remercions vivement. Les comptes sont également contrôlés par un Commissaire aux comptes qui les a validés cette année encore.

Cette année nous avons envoyé 95 communiqués de presse et 129 lettres d'info qui compte aujourd'hui 90000 abonnés, la page Facebook comptabilise plus de 200 000 fans avec des portées de publications allant jusqu'à 50 millions (!), le compte twitter est quant à lui suivi par 8000 abonnés.

Nous avons dépassé les 4000 membres et les soutiens se sont encore renforcés cette année.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'adhérents à jour de cotisation le 31 dec.	243	354	569	791	1208	2035	4374
Dont par prélèvement automatique			47	109	146	345	978
Dont ... nouveaux membres	243	237	317	342	598	1269	2974

Des personnalités ont appuyé ou salué le travail de l'association, notamment Lolita Lempicka, Luce Lapin, Matthieu Ricard, Aymeric Caron, Guillaume Meurice. Qu'ils en soient remerciés chaleureusement.

Nous avons aussi le soutien de plusieurs entreprises qui offrent des réductions aux membres de L214. C'est le cas de Un Monde Vegan, Boutique Vegan, The Vegan Shop, Le Comptoir Vegan, Biovie, Hank et la photographe Nastasia Froloff.

Big mercis à la Fondation pour une Terre Humaine, la Fondation Orose, la Fondation 30 millions d'amis et l'Association Végétarienne de France qui ont généreusement soutenu L214 cette année. À noter la belle initiative d'Ophélie qui a profité de l'opération charitable de Trivago pour proposer L214 comme bénéficiaire d'un don. Nous remercions l'association Perspectives et Matthieu Ricard qui ont reversé à L214 une partie des bénéfices de la soirée Plaidoyer pour les animaux au Grand Rex.

À propos de remerciements, il va nous être difficile de citer toutes les personnes qui ont donné à L214 de leur temps, de leurs compétences, de leurs idées, de leur talent, de leur argent. Certaines n'ont pas hésité non plus à prendre des risques en témoignant et en permettant de montrer des réalités cachées.

Voici donc le bilan d'une année. Une année de plus grâce à vous toutes et tous.

Enquêtes

C'est toujours un gros volet pour L214 : aller chercher des images pour montrer la réalité des pratiques d'élevage et d'abattage. Sans les images, nous ne pourrions que raconter, ce qui est bien moins fort que de montrer : il est plus difficile de nier les images. La notoriété de l'association grandissant, nous sommes de plus en plus souvent contactés par des personnes qui souhaitent témoigner ou nous transmettre des images. Nous nous assurons de l'authenticité de ces témoignages, nous rencontrons les personnes avant de dévoiler quoi que ce soit. Bien sûr, nous faisons tout pour garantir l'anonymat de ces précieux lanceurs d'alerte. Nous ne parlerons pas ici des conditions d'enquête mais nous saluons le courage des enquêteurs et des enquêtrices.

Les photos et vidéos d'enquête sont mises à disposition de toute personne désireuse de les utiliser et de les diffuser.

Du côté des médias

Cette année, L214 a été citée à de nombreuses reprises dans les médias, avec un total de plus de 250 passages presse relevés.

Nous avons envoyé 95 communiqués de presse, 38 nationaux et 57 locaux.

Par ailleurs, nous avons été sollicités pour des interviews, des documentaires et des reportages.

On peut citer pêle-mêle dans les reportages courts TF1 (journal de 20h le 2 janvier au sujet du foie gras et le 20 novembre sur l'élimination des poussins dans les couvoirs), les JT régionaux de France 3 (lapins, couvoirs, foie gras), BFMTV, France 4, La Nouvelle Edition de Canal+, Le grand 8 de D8, Le Figaro, Le Monde, L'Express, Marianne, Le Parisien, Métro, 20 minutes, La Croix, Le Point, le JDD, Le Nouvel Observateur, RMC, Europe 1 ainsi que les principaux journaux régionaux grâce aux actions locales et aux dépêches AFP. Aussi, le média qui a le plus relayé les actions de L214 reste Charlie Hebdo dans les Puces de Luce, Luce qui a d'ailleurs lancé un blog thématique où ses articles peuvent être plus nombreux et plus longs (luce-lapin-et-copains.com/).



Dans les reportages, L214 apparaît dans des documentaires sur TMC, D8 (Enquête d'actualité), M6 (Capital).

Côte web

L214 s'est doté au fil des années de plusieurs sites qui demandent tous de l'attention :

De nombreux sites...	... à gérer
• www.L214.com • blog.L214.com • boutique.L214.com • www.stopgavage.com • www.viande.info • www.politique-animaux.fr • animaux.L214.com • don.L214.com • fermons-les-abattoirs.org • lait-vache.info • pense-bete.org	• Mises à jour • Sécurité • Ajouts de nouvelles fonctionnalités • Design • Hébergement • Structure des contenus grandissants • Optimisation des temps de chargement • Adaptabilité sur les mobiles et tablettes

Pendant l'année 2014, notre webmaster a cuisiné de nouvelles fonctionnalités importantes :

- Calcul automatique des notes des politiciens sur www.politique-animaux.fr ;
- Possibilité d'importer et de mettre à jour des centaines de politiciens sans devoir les entrer un par un ;
- Synchronisation automatique entre l'interface de don/adhésion de L214 et l'outil de gestion des adhérents et donateurs (Synchronisation partielle à finir en 2015) ;
- Possibilité de payer avec Paypal dans la boutique ;
- Mise en place d'un outil de création de minisites.

Un travail de longue haleine a été fait pour le lancement en 2015 de deux nouveaux sites : VegOResto et Vegan Pratique.

Des chiffres clefs :

- Le site www.L214.com a été visité 1 millions de fois ! Les autres sites de l'association, bien qu'étant moins vus ont diffusé leurs contenus à des centaines de milliers de personnes.
- La lettre d'information s'est vue distribuée à plus de 80 000 abonnées à la fin 2014.
- 60 000 de plus que début 2014 ! Sur cette année, 31 lettres nationales et 98 lettres locales ont été envoyées (129 au total).
- 52 lettres Politique & Animaux décrivant les positions des politiques envers les animaux.
- Facebook : nous comptons plus de 140 000 fans à la fin 2014, la page L214 a donc gagné plus de 110 000 fans.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Communiqués de presse nationaux (nationaux + locaux)	27	29	26	32	33 (81)	33	38 (95)
Lettres d'info nationales (nationales + locales) abonnés	23 -	17 4000	29 5100	40 6600	59 (169) 8800	41 (124) 18400	29 (133) 80000
Visiteurs uniques / jour (moyenne mensuelle)				600	760	1454	2373
Facebook (nombre de fans)			débuté en mars 2010 4000	7840	13000	30000	140000

Dossiers juridiques

Plusieurs appels ont été jugés cette année. Les juges ont confirmé les décisions de premières instances en condamnant de plus L214 à verser des sommes au titre de l'article 700 du code de procédure civile, soit 3000€ à Siebert, 3000€ au GAEC du Perrat et 2500€ à Val Produits augmenté de 5000€ à titre de provision à valoir sur la réparation de son préjudice. À noter que le projet d'extension du poulailler de Val Produits a été abandonné.

L214 a par ailleurs porté plainte pour actes de cruauté auprès du tribunal de Nantes à la suite des agissements d'agriculteurs envers des ragondins, lors de la manifestation organisée par les syndicats FNSEA et les Jeunes agriculteurs le 5 novembre 2014.

On ne peut pas clore ce pan de L214 sans souligner que nos deux avocates Caroline Lanty et Hélène Thouy se sont démenées tout au long de l'année, ont donné de leur temps, des conseils, se sont déplacées. Grand merci à elles d'être aux côtés de L214 !

D'autres procédures sont en cours et seront exposées ci-dessous dans les dossiers concernés.

Foie gras

En 2014, les chiffres de la consommation de foie gras ont été encourageants (publication des données 2013) : baisse de la consommation de 3%, baisse des achats par les ménages de 5,6%. Un sondage commandé par L214 à OpinionWay révèle par ailleurs que fin 2014, 47% des Français sont favorables à l'interdiction du gavage, et que 29% d'entre eux refusent d'acheter du foie gras. C'est respectivement 3 et 10 points de plus qu'en 2013.

L214 a poursuivi son travail d'information du public dès le mois de janvier, avec trois actions d'information devant les restaurants du chef Alain Ducasse.

En novembre, L214 a rendu publique une vidéo documentée sur les pratiques d'un élevage sous contrat avec le fournisseur de foie gras à l'Élysée, en label IGP Périgord. Malgré le label, il s'agit d'un gavage en batterie à la pompe hydraulique. L214 a également interpellé, par lettre et via une pétition, la chef étoilée Anne-Sophie Pic suite à la révélation par un média britannique des pratiques de gavage de son fournisseur, la Maison Mitteault : encore une fois, un gavage à la pompe de canards en cages de batterie.

Deux personnalités ont apporté leur soutien à la campagne : la créatrice Lolita Lempicka et le philosophe et scientifique Matthieu Ricard. Tous deux ont présenté des clips vidéos de L214 montrant la réalité du foie gras. Lolita Lempicka a présenté une nouvelle vidéo tournée dans trois salles de gavage dites "traditionnelles" et situées dans le Périgord Noir. Matthieu Ricard a lancé un appel à l'empathie et à la bienveillance envers les animaux, en présentant un état des lieux de la production de foie gras en France.



L214 a coordonné la 2e journée mondiale contre le foie gras le 26 novembre, avec des actions dans plusieurs villes de France et dans 13 pays du monde.



Notre campagne d'affichage dans le métro en décembre a été refusée par la société Média Transports, malgré 3 propositions successives de visuels.

L'année 2014 a aussi été marquée par le recours de L214 contre la société Ernest Soulard. S'appuyant sur une vidéo révélée fin 2013 et montrant les pratiques de gavage au sein de ses installations, L214 a porté plainte en février pour maltraitance et actes de cruauté. De son côté, la société Ernest Soulard a déposé également une plainte alléguant de trous percés dans les murs de plusieurs bâtiments (jugement rendu en mars 2015).

Les poules pondeuses

Depuis de nombreuses années, l'association mène une campagne contre l'élevage des poules pondeuses en batterie de cages. Pour les poules pondeuses, c'est l'emprisonnement à vie.

2014 a été une année très active à ce sujet.

La grande distribution

Suite à la décision de Monoprix de retirer les oeufs de batterie pour sa marque distributeur (avril 2013), nous avons continué à distribuer des tracts aux clients de l'enseigne jusqu'au mois de mars 2014 pour bien signaler que cette décision ne concernait pas l'ensemble des oeufs vendus par l'enseigne.

La campagne pour demander à Système U de stopper la commercialisation des oeufs de batterie s'est poursuivie tout au long de l'année 2014. Des centaines d'actions ont été menées devant différents magasins à travers toute la France. Pour varier les modes d'expression et renouveler la mobilisation, nous avons mobilisé des « poules amochées » (militants costumés et portant béquilles, bandages, etc.), une occasion de rappeler l'état des poules pondeuses en

« fin de carrière ». La plupart des costumes ont été faits maison par Amélie que nous remercions au passage.



De nombreux retours média ont fait état de ces actions, vous pouvez retrouver la longue liste dans la revue de presse du site de l'association.

En avril, nous avons profité de la période de Pâques pour remettre un oeuf en chocolat à Serge Papin, PDG de Système U, ce qui a donné l'occasion de rencontrer Thierry Desouches, responsable de la communication, et de prendre RDV avec la direction.

Le 17 septembre, via une conférence de presse et un site Internet dédié [www.cr-U-aute.com], nous avons dévoilé de nouvelles images et mené une action devant le siège de Système U. Les images provenant de 3 élevages distincts fournissant la marque U dévoilaient la dure réalité des conditions de vie des poules pondeuses. L'écho médiatique a été très important et a permis une large diffusion des images. Pour n'en citer que quelques-uns : intervention en direct sur RMC - Bourdin Direct, BFM TV, RTL, 20 Minutes, le dessin de la semaine du Figaro, Le Nouvel Obs, Le Monde, Ouest France etc. Sur les 3 thèmes de l'interview menée par Dominique Souchier sur France Culture dans l'émission « Une fois pour toute », Serge Papin a été questionné au sujet des oeufs de batterie suite à cette campagne. Là aussi, vous pouvez retrouver une grande partie de ces retours sur la revue de presse du site.

En appui de l'enquête, nous avons commandé un sondage auprès de l'institut Opinion Way. Les résultats sont éloquentes :

- 90% des personnes interrogées estiment que l'élevage en cages des poules pondeuses devrait être interdit,
- 84% des personnes interrogées déclarent être favorable à la suppression des oeufs de batterie dans les supermarchés en France.

Pendant ce temps-là, la Cour d'appel de Dijon confirmait la condamnation de L214 à propos d'autres images, tournées dans un élevage de 111 000 poules pondeuses, censurées par le tribunal de grande instance de Chalon-sur-Saône car ayant été captées sans le consentement de l'éleveur. Nous avons signalé des manquements à la réglementation aux autorités sanitaires, à

l'éleveur, ainsi qu'à la grande distribution concernée par la vente des oeufs provenant de cet élevage. La justice a considéré que nous portions atteinte à l'image de cet élevage et a condamné l'association à 7500 euros.

Bien sûr, ces attaques juridiques n'entament en rien notre détermination à lutter contre l'élevage en batterie des poules pondeuses. En octobre, nous avons mené une nouvelle action devant le magasin U de la Châtaigneraie et remis une fois de plus des cartes pétitions au directeur de ce magasin particulier puisque propriété de Serge Papin, PDG de Système U.

En novembre, c'est le Comité National de la Promotion de l'Oeuf (CNPO) qui entamait une nouvelle procédure juridique contre L214. Le CNPO est l'organisme de défense et de promotion de la filière oeufs au niveau national en France. Le CNPO demandait à ce que nous cessions notre campagne affirmant que les élevages de poules pondeuses en France ne respectent pas la réglementation. C'est en effet ce qui ressort de différents documents dont une lettre du ministère de l'Agriculture. Le CNPO demandait également que leur soit transmises les adresses et dates de tournage des images concernant la marque U. Hélas, en première instance, le CNPO a eu gain de cause. Bien sûr, nous faisons appel de cette décision. Affaire en cours.

Couvoir

En novembre, ce sont d'autres images qui sont venues bouleverser l'opinion publique. L'employé d'un couvoir breton nous a remis des images qu'il a filmées sur son lieu de travail. On y voit notamment les restes de milliers de poussins broyés chaque jour dans cette entreprise. Par ailleurs, des images de poussins étouffés vivants dans des sacs-poubelle ont mis au grand jour une pratique répandue mais jamais montrée jusqu'ici en France.



Nous avons diffusé ces images et répondu à de très nombreuses interviews. Le ministère de l'Agriculture s'est engagé à revoir les pratiques de mise à mort des animaux en dehors des abattoirs. Une fois de plus, les images ont permis de soulever un débat autour des animaux et du traitement qui leur est réservé dans l'industrie agroalimentaire. Nous avons dédié un site Internet à ces images [www.un-animal-pas-un-dechet.com] et lancé une pétition sur la plateforme Change.org pour demander l'interdiction du broyage des poussins vivants. Par ailleurs, comme l'étouffement de poussins dans des sacs-poubelle ou leur abandon dans les bennes à ordures sont des pratiques illégales, L214 a porté plainte pour cruauté envers les animaux.

Par la suite, nous avons mené plusieurs actions de rue pour dénoncer le broyage des poussins dans les couvoirs (les poussins écartés des tris, les mâles des souches « pondeuses »).

Campagne pour les lapins

La campagne lapins existe depuis les débuts de l'association. Chaque année, de nouvelles communications sont lancées pour dénoncer cette forme d'élevage extrême où quasiment aucune contrainte réglementaire n'est imposée aux éleveurs.

En 2014, la campagne s'est articulée en trois temps à partir du second semestre.

Fin juin, l'association révélait des images très choquantes provenant d'un élevage cunicole du Morbihan. On y voyait entre autres des lapereaux agonisants entre les grilles de leur cage ou dans la fosse à lisier. L214 a signalé la situation aux services de la préfecture du département et a lancé une pétition afin que soit ordonnée la fermeture de l'élevage. En une seule journée, la pétition a recueilli plus de 75 000 signatures sur Change.org (plus de 150 000 au total) et la vidéo d'enquête a été vue 45 000 fois sur Youtube, elle atteindra même les 200 000 vues quelques semaines plus tard.

Les services vétérinaires réalisent une visite de contrôle sur l'exploitation et le préfet du Morbihan n'annonce 'aucune mesure de fermeture administrative'.

Le rapport de visite ne mentionne à aucun moment l'état de santé des animaux, uniquement

l'état des installations. Au final, la pétition a recueilli plus de 153 000 signatures. Le préfet refusa d'accueillir une délégation de L214, la pétition sera finalement remise auprès d'un employé de la préfecture chargé de la transmettre au cabinet du préfet. Le 10 juillet, l'éleveuse a saisi en référé d'heure à heure le Président du Tribunal de Vannes pour faire interdire les images. Deux mois plus tard, le tribunal juge que la diffusion de ces images cause un préjudice à l'éleveuse et fait interdiction à l'association de les utiliser et de les diffuser. L214 a fait appel de cette décision.

En parallèle, L214 a déposé une plainte pour maltraitance animale auprès du Procureur de la République du Tribunal de Vannes. L'enquête est toujours en cours et aucune décision n'a été prise pour l'instant sur les poursuites ou le classement sans suite.

De son côté l'éleveuse, a engagé une procédure « au fond » contre L214, procédure toujours en cours à ce jour.

Fin septembre, L214 révélait des images d'un autre élevage en batterie, montrant des lapins en grande détresse présentant des lésions profondes et des atteintes faciales sévères. Nous avons eu la chance d'avoir le généreux soutien de Matthieu Ricard qui a présenté cette situation au public dans une vidéo. Trois vétérinaires indépendants ont apporté leur expertise sur l'état de santé de ces animaux.



Les images d'enquête ont été diffusées jusque sur les plateaux télé de Canal+, D8 et d'Arte.



En novembre, période de consommation de viande de lapin, L214 a pris la parole dans le métro parisien avec des affiches maxi format présentes sur 48 quais dont Invalides, Hôtel de Ville, La Motte Picquet Grenelle, République, Bonne nouvelle, Ecole vétérinaire de Maisons-Alfort. Elles ne sont pas passées inaperçues : les affiches auraient été vues plus de 2 millions de fois.

Pour cette campagne 2014, nous avons répertorié plus de 50 passages dans la presse écrite et audiovisuelle.

Chevaux

L214 s'est associée à Tierschutzbund Zürich (TSB/AWF), Animals Angels' USA, GAIA, Eyes on Animals pour mener une vaste enquête en 2012, 2013 et 2014 aux États-Unis, au Canada, au Mexique, en Uruguay et en Argentine, principaux pays fournisseurs de viande de cheval des supermarchés français (plus de 60% de la viande chevaline importée en France provient du continent américain). L'enquête a été relayée par une quinzaine de médias en France suite à une dépêche AFP.

Notre pétition lancée sur Change.org a recueilli plus de 130000 signatures et a été remise à plusieurs supermarchés. Pourtant, ces derniers tardent à réagir alors que beaucoup de leurs homologues européens ont banni la viande de cheval en provenance des Amériques très rapidement, notamment en Suisse et aux Pays-Bas.

Par ailleurs, nous avons demandé à la Commission européenne de stopper l'importation de viande de cheval. C'est désormais chose faite pour le Mexique.

1000 vaches

Sur le dossier des 1000 vaches, plusieurs actions ont eu lieu cette année, aux côtés d'autres organisations, souvent coordonnées par Novissen.

Nous avons mené des actions devant plusieurs préfectures demandant l'arrêt du projet en janvier avec pas moins de 50 articles de presse. Nous avons défilé dans le Salon de l'agriculture à Paris pour interpeller le public et les politiques. Senoble a renoncé au lait des 1000 vaches suite à une action citoyenne que nous avons relayée sur les réseaux sociaux. Nous suivons les recours contre les permis de construire et d'exploiter déposés par plusieurs organisations, dont L214, devant le tribunal administratif d'Amiens : ils n'ont pas encore été jugés. Nous avons participé à la fête des anti-1000 vaches organisée par Novissen.

Actuellement, le projet est théoriquement « bloqué » à 500 vaches. Des actions devraient se poursuivre en 2015.

Transport des chevreaux

Grâce au travail des associations, dont les enquêtes et interpellations de L214, le ministère de l'Agriculture a fini par exiger que la réglementation sur le transport des chevreaux soit réellement mise en oeuvre sur le terrain. Il a fallu batailler plusieurs années pour arriver à ce résultat. Les chevreaux étaient notamment transportés dans des caisses à dindes qui ne leur permettaient pas de se tenir debout. Un peu avant Pâques, période de pic pour le transport des chevreaux, nous nous sommes rendus sur les deux principaux marchés de chevreaux français ainsi qu'aux abords de trois principaux abattoirs pour nous assurer que les caisses utilisées permettaient aux animaux de se tenir debout dans une position naturelle comme l'exige la réglementation. Sans pouvoir garantir d'un respect intégral des règles sur le transport des animaux vivants, nous avons pu constater que les caisses de transport avaient bien été changées, que ce soit sur les marchés ou le transport direct des élevages vers les abattoirs. Nous continuerons à nous assurer régulièrement que ces pratiques perdurent.

Politique & Animaux

P&A est un observatoire qui recense depuis 2012 les prises de position (votes et dépôts de textes de lois, déclarations, soutiens, subventions...) des politiques français et les évalue en leur attribuant des notes sur différents sujets relatifs à la condition des animaux : animaux de compagnie, chasse, corrida, droit animal, élevage, expérimentation, fourrure, zoos/cirques. L'intégralité des prises de position publiées sont consultables en ligne et une sélection des prises de position publiées récemment est envoyée par une newsletter hebdomadaire.



En 2014, le site P&A a triplé son contenu publié pour approcher les 2000 prises de position, chacune pouvant concerner d'un à plus d'une centaine de politiques. Lancé en 2012 pour suivre les 10 candidats aux élections présidentielles, P&A permet désormais de consulter l'action de presque 1200 politiques dans un ou plusieurs domaines. P&A a ainsi pu produire lors des élections européennes de 2014 un bilan « question animale » des eurodéputés sortants. Suite à

cette augmentation de contenu, un système automatique et transparent de calcul des notes thématiques et des notes globales des politiques a été mis en place.

En 2015 la mise en place d'un système de calcul des notes des partis et de leurs bilans de mandat est actuellement en cours ainsi qu'une réflexion sur « l'expérience utilisateur » (ergonomie, graphismes...). Depuis le début de cette année, la page Facebook de P&A propose quotidiennement du contenu et compte 4000 fans. Il est aussi prévu d'enrichir cette année le site de contenus plus pratiques et de fonctionnalités plus orientées vers l'action citoyenne.

On peut saluer au passage le travail remarquable fourni par Sam et Thierry qui ont permis ce développement de P&A.

VegOresto

VegOresto a pour objectif de démocratiser l'alimentation végétale au sein de la restauration traditionnelle. Cette campagne s'est déployée au cours de l'année 2014 et son site internet a été mis en ligne en février 2015.

Via un réseau de référents, des soirées-découverte 100 % végétales sont organisées dans des restaurants servant habituellement des produits d'origine animale. Elles rencontrent un franc succès : entre 20 et 80 convives s'inscrivent à chaque événement. À ce jour, 50 soirées-découverte ont été organisées dans 15 villes différentes dont Paris, Bordeaux, Orléans, Lyon, Lille.

À l'issue de chaque soirée, le restaurateur reçoit un compte-rendu du questionnaire de satisfaction préalablement complété anonymement par chaque convive. Il est alors démarché par le référent local VegOresto afin de le convaincre de pérenniser une offre complète exempte de produits d'origine animale. S'il accepte, il signe une charte qui l'engage à proposer une alternative végétale :

- dans la restauration assise : au minimum la possibilité de composer un repas complet (entrée, plat et dessert)
- pour la vente à emporter : au moins un plat dans chacun des types suivants (s'ils existent parmi leur offre) :
 - toasts, burgers et sandwiches ;
 - plats chauds ;
 - salades et autres plats froids ;
 - beignets, desserts, gâteaux et autres produits sucrés.

Afin de rendre visible l'offre végétale mise en place, le restaurateur appose sur la devanture de son établissement un macaron « Je vous régale aussi de 100 % végétal » si c'est un restaurant traditionnel ou végétarien et « Je vous régale de végétal » si c'est un restaurant végétalien. Des stickers représentant le V de végétalien sont à coller sur ses cartes.

Cinquante restaurants ont signé la charte VegOresto dont quinze qui servaient jusque-là ne proposaient pas d'alternative sans produits à animaux à leur carte.

Côté communication, VegOresto s'est inscrit en septembre dernier à la Fête de la gastronomie initiée par le Ministère de l'économie, a sa propre page Facebook depuis mars 2015 et puise sa force essentiellement dans la dynamique créée par les référents locaux.



Marche pour la fermeture des abattoirs

L'édition 2014 a rencontré un vif succès : la marche a été organisée dans 10 villes réparties dans 8 pays différents (France / Canada / Australie / Suisse / Royaume-Uni / Allemagne / Turquie / États-Unis).

À Paris, malgré les grèves qui ont paralysé le réseau ferroviaire, 1300 personnes se sont mobilisées, venues d'un peu partout en France et même au-delà via, entre autres, les 3 cars réservés par L214 aux départs de Rennes, Lyon et Bruxelles.

Le défilé toujours teinté de rouge et noir, ponctué de happenings, n'est pas passé inaperçu dans les rues parisiennes. Après 2h de manifestation, les participants ont pu profiter d'une Vegan Place organisée en parallèle et en complément de la Marche afin d'apporter encore un peu plus de convivialité et de cohérence à cette belle journée militante.



Rendez-vous le samedi 6 juin à Toulouse pour la 4e édition de la Marche pour la fermeture des abattoirs et le samedi 13 juin Place de la République à Paris. Une Vegan Place XXL, 4 cars aux départs de Rennes, Lyon, Lille et Strasbourg sont déjà prévus pour la marche parisienne organisée par L214.

Des actions initiées par L214

Cette année a vu l'apparition des Vegan Place. À l'initiative de L214, ce village associatif a débuté à Paris. Côté L214, 3 espaces se côtoient. Un espace de projection vidéo pour donner à voir, complété par des espaces de dégustation et d'information.

Les passants sont incités à venir voir les vidéos en échange d'une pâtisserie. Les organisations qui agissent pour la fin de l'exploitation des animaux sont invitées également.

Nous organisons maintenant ces Vegan Place à Rennes, Lyon et Lille.

Elles sont parfois thématiques, on peut y organiser des Veggie Speed Dating où, en échange d'un sandwich « jambon-beurre » vegan, les passants discutent pendant 5 minutes avec un(e) militant(e) de l'impact de leurs choix alimentaires, notamment sur les animaux et du véganisme.



À noter que ces actions sont soutenues par Un Monde Vegan (Paris et Lyon) et par The Vegan Shop (Rennes) qui envoient des produits gratuitement pour préparer les dégustations. On peut aussi compter sur l'aide des bénévoles, toujours créatifs pour que les dégustations soient riches et variées.

L'équipe L214 de Paris propose chaque semaine des actions « généralistes », ayant comme vocation de sensibiliser à la condition animale et à la problématique de notre association. Pas moins de 30 000 tracts parlant du sort des animaux ont été distribués en 2014 aux visiteurs du Salon de l'agriculture, grâce à des militants très motivés. Pendant la nuit de la Saint-Sylvestre, une chouette équipe était aussi dans la rue, pour encourager les gens à prendre de bonnes résolutions pour la nouvelle année. Mais bien sûr, les actions de rue abondent aussi quand il fait beau, et tous les coins de la ville sont investis par le petit comptoir portable qui promène partout les couleurs de L214, en invitant les passants à la réflexion.

Nous avons également développé des actions free-hugs, une façon ludique d'aborder les gens tout en abordant une thématique sérieuse.

Quant au réseau national, il s'enrichit : des équipes locales de plus en plus nombreuses relaient les campagnes de L214 (avec un pic de participation pendant la saison anti-foie gras) notamment à Amiens, Lille, Marseille, Lyon, Charleville-Mézières, Clermont-Ferrand, Aix-en-Provence, Lorient, Arras, La Rochelle, Brest, Cannes, Nantes, Roubaix, Perpignan, Rennes, Vannes, Belfort, Montpellier, Mulhouse.

Domaine des Douages

En décembre 2013, l'équipe de L214 apprenait que les animaux du Domaine des Douages, sanctuaire pour moutons situé dans la Nièvre, étaient en grand danger. En début d'année 2014, L214 se rapprochait de Dominique et Jonathan Mauer, les fondateurs du refuge, afin d'apporter un coup de pouce au sauvetage du site et de ses habitants.

Rappel des faits : en 2013, la présidente du Domaine des Douages, Dominique Mauer, recevait un avis d'expulsion : le propriétaire du site est endetté, la maison et les terres sont saisies et seront alors vendues aux enchères. Le risque était que le site soit acheté par la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) qui bénéficiait d'un droit de préemption sur la vente. Le site était aussi mis en vente publique donc pouvait être acheté aussi bien par un particulier que par une société privée.

Avec 4 autres organisations, une pétition adressée au préfet du département était lancée sur la plateforme Change.org. En quelques semaines, 70 000 personnes l'avaient déjà signée !

Pour récolter une somme conséquente afin d'acquérir le Domaine, L214 a aidé Dominique Mauer à créer des outils de collecte de fonds et de communication. Le jour de la vente aux enchères, la SAFER n'a pas préempté, c'est une société de gestion du patrimoine mobilier qui a donné la dernière enchère. Durant les 10 jours suivants, il était possible de surenchérir, c'est ce qui a été fait par le Président de la Fondation pour une Terre Humaine. La seconde enchère s'est déroulée en septembre, le Domaine des Douages a été acheté pour le refuge, ses habitants sont sauvés.



L214 a participé

Plusieurs conférences ont été présentées à la fac de Lyon à l'invitation de Sentience, aux journées EELV à Bordeaux, en marge du sommet de l'élevage de Clermont-Ferrand à l'invitation de La Griffe. Nous avons participé à des débats lors des Journées du Halal, du festival des résistances de Foix et à AgroParisTech.

Comme chaque année, nous avons pris part à diverses manifestations.

Nous étions présents à Guéret contre le projet d'abattoir, qui a été abandonné grâce à la campagne active du NARG, à Mézilles à l'appel du CCE2A contre l'élevage de chiens destinés à l'expérimentation animale.

Nous avons participé à la marche contre l'exploitation des animaux pour leur peau de LLPAA, à la (R)évolution des objets organisée par FUDA, à la manifestation contre l'élevage de visons d'Emagny de Combactive, à celle contre la chasse du « Collectif du 21 septembre » dont L214 fait partie.

Par ailleurs, nous étions présents aux salons Marjolaine (Paris), Primevère (Lyon), Zen & Bio (Nantes), Nature & Jardin (Rouen, merci Philippe !), Artemisia (Marseille), Natura Bio (Lille), ainsi qu'au Run In Lyon grâce à Jacques (merci !) et au Krenchtown Festival.

Nous avons été invités à la conférence de Matthieu Ricard au Grand Rex, nous avons eu la possibilité de tenir une table d'information et une partie des bénéfices a été reversée à L214.

Projections de documentaires

En novembre 2014, Amandine, gérante de la pâtisserie Vegan Folie's, a proposé de programmer la projection du documentaire Cowspiracy. Elle a pris en charge la majeure partie de l'organisation soutenue par la mairie du 2^e et L214. La salle était pleine, un vrai succès, en présence de plusieurs personnalités, dont Jacques Boutault et Aymeric Caron qui ont pris part au débat.

Forts de cette expérience, des projections ont maintenant lieu régulièrement à Paris, toujours organisées conjointement par Vegan Folie's et L214, en partenariat avec la mairie du 2^e arrondissement. D'autres villes devraient suivre, notamment Lille et Lyon.

Comme à la radio : « L'éthique, les animaux et nous »

Nouveauté aussi cette année, l'émission que nous animons deux fois par mois sur Radio Enghien est maintenant disponible en podcast. L'occasion pour nous de donner un point de vue sur l'actualité, de développer des dossiers.



BILAN FINANCIER

Nous avons une fois de plus été soufflés par le soutien dont bénéficie L214. On sent que les donateurs souhaitent donner les moyens à l'association de mener ses actions, qu'ils y accordent une importance particulière.

Les dépenses ont elles aussi augmenté, dû au nombre accru des actions et à notre volonté d'essayer de nouvelles pistes.

Vous trouverez ci-joint le bilan comptable établi bénévolement par Gioacchino Albrizio et son équipe. M. Henri Devic, Commissaire aux Comptes, a contrôlé la sincérité et la régularité des comptes annuels.

Nous synthétisons ici le compte de résultat, indiquant les revenus et les dépenses de l'association sur l'année 2014. Nous avons souhaité le rendre plus clair pour vous donner une vision fidèle de l'activité de L214.

Boutique

Le résultat de la boutique est positif, les dons ne sont donc pas utilisés pour la financer.

Produits boutique	108 047
Ventes	108 047
Charges boutique	97 243
Achats de marchandises	73 583
Variation de stocks	- 9 442
Salaires *	9 782
Loyer du local consacré à la boutique *	2 796
Frais postaux *	16 957
Emballages *	1 938
Services bancaires, assurances *	1 504
Frais internet *	49
Amortissement du mobilier *	76
Résultat boutique	10 804

Dons

Les dons proviennent en grande majorité de donateurs particuliers et d'autres associations. Certains proviennent de fondations d'entreprises, parfois à l'initiative de sympathisants qui incitent leur entreprise à soutenir L214 à l'occasion d'un prix associatif.

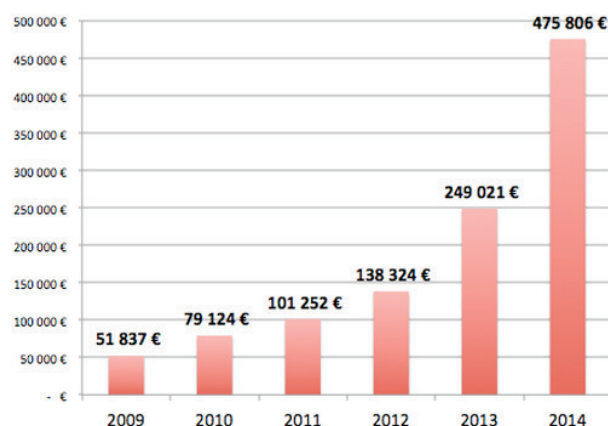
Dons	475 806
Cotisations	265 540
Dons de particuliers	176 719
Dons d'organismes	27 476
Collecte Course des Héros	6 071

Les dons sont en constante augmentation, celle-ci étant de 91% sur l'année 2014.

Nous avons également perçus 2 006€ d'intérêts.

Pour plus de clarté, les 28 132€ de subventions à l'emploi perçus en 2014 ont directement été déduits des salaires correspondants dans le tableau de dépenses ci-dessous. Les 4 200€ de dons provenant du mécénat correspondent au travail bénévole du cabinet comptable, nous avons donc déduit ce montant des dons et des dépenses.

Evolution du total des dons



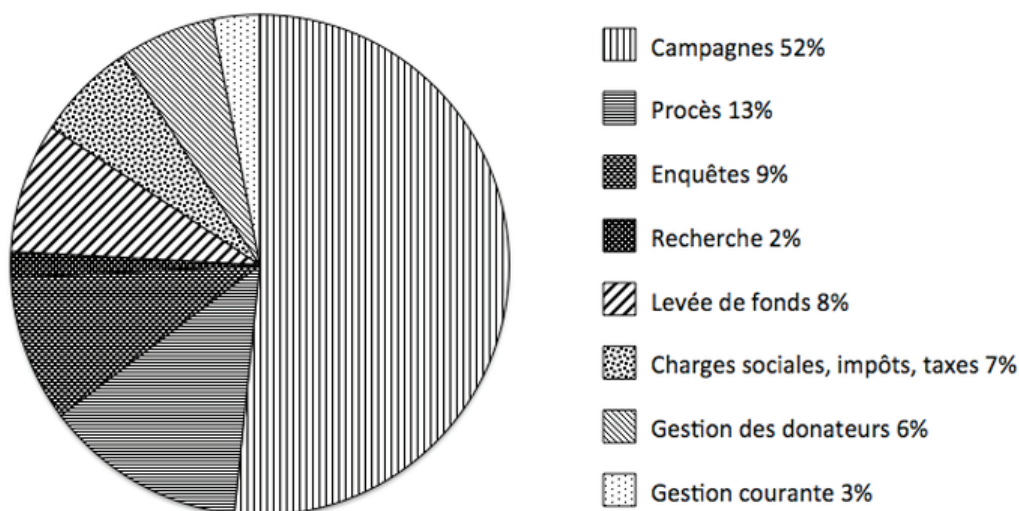
Dépenses

76% des dépenses de l'association sont directement consacrées aux enquêtes, aux campagnes et actions de rue, aux actions en justice ou encore à la recherche, primordiale car elle permet de se tenir à jour sur les pratiques des différentes filières de productions animales.

Le reste des dépenses a été consacré principalement cette année à la levée de fonds (8%). Cette catégorie inclut presque uniquement les frais d'édition et d'envoi du L214 Mag, tiré à 21 000 exemplaires, qui remplit aussi un rôle d'information des sympathisants sur l'actualité de l'association. 7% des dépenses ont été consacrées au règlement des charges sociales, taxes et impôts. 6% des dépenses sont dûes aux activités inhérentes à la gestion de dons : enregistrement, envoi des reçus fiscaux, frais bancaires, bien que nous cherchions toujours à les diminuer. Par exemple nous avons mis en place cette année l'enregistrement automatique des dons et adhésions réalisés sur le site internet, ainsi que l'envoi automatique des reçus fiscaux qui nous fera faire d'importantes économies. Enfin, 3% des dépenses servent à la gestion administrative de l'association, incluant par exemple les gestion des notes de frais ou bien les honoraires du Commissaire aux comptes.

Les salaires sont toujours le plus gros poste de dépenses de l'association, ils représentent 31% du total des dépenses malgré les subventions perçues.

Répartition des dépenses en 2014



Dans le tableau ci-après, les dépenses des campagnes "Expérimentation animale" et "Fermeture des abattoirs" incluent les dépenses liées aux cars affrétés pour les manifestations, dont les places ont été payées par les voyageurs et sont comptées en boutique.

Les dépenses suivies d'une astérisque correspondent à une division de dépenses présentes au compte de résultat entre les différentes catégories.

- les salaires sont répartis au prorata du temps consacré à chaque activité, majorés des provisions pour congés payés et minorés des subventions à l'emploi le cas échéant ;
- les frais bancaires sont répartis entre la boutique et la gestion des donateurs proportionnellement aux montants des dons et des ventes ;
- les loyers et charges liés aux locaux sont répartis proportionnellement à la surface de local utilisée par le stockage du matériel des actions de rue et par la gestion de la boutique ;
- les frais postaux sont affectés à la boutique à part le prix des timbres à 0,66€ nécessaires à l'envoi des cartes de membres et des reçus fiscaux aux donateurs ;
- les fournitures de bureau et informatiques sont toutes utilisées pour les campagnes à part les emballages pour la boutique ;
- les dotations aux immobilisations sont réparties entre les campagnes et la boutique selon la nature du bien concerné ;
- les frais internet sont répartis en fonction du nombre de noms de domaines : 1 utilisé par la boutique, 9 utilisés par les campagnes.

Charges			325 186
Campagnes	Poules pondeuses	17 717	168 184
	Foie gras	11 400	
	Vaches	4 047	
	Lapins (dont affichage métro)	11 755	
	Cochons	423	
	Chevaux*	254	
	Corrida	78	
	Expérimentation animale	1 443	
	Vegan pratique	5 574	
	VegOresto	4 575	
	Fermeture abattoirs	15 180	
	Viande info	3 378	
	Politique & animaux	301	
	Relations institutionnelles	4 945	
	Salons	5 784	
	Sauvetage	262	
	Relations presse	1 440	
	Dons aux associations	6 300	
	Salaires *	55 346	
	Frais de déplacements	2 563	
	Matériel	4 165	
	Fournitures de bureau et informatiques *	2 190	
	Frais internet *	2 776	
	Loyer du local consacré aux actions *	1 998	
	Amortissement du matériel *	4 290	
Procès	Honoraires	27 426	42 131
	Frais d'actes	865	
	Frais condamnation	13 840	
Enquêtes	Matériel et frais de déplacements	16 576	30 373
	Salaires *	14 197	
Recherche	Abonnements revues spécialisées	329	5 479
	Salaires *	5 150	
Levée de fonds	Impression du L214 Mag	9 527	27 374
	Envoi du L214 Mag	17 670	
	Salaires *	177	
Charges et taxes	Charges sociales	18 984	20 977
	Formation professionnelle continue	1 745	
	Impôt sur les sociétés (taux réduit)	248	
Gestion des donateurs	Services bancaires *	6 410	20 332
	Frais postaux *	3 102	
	Salaires *	8 349	
	Indemnités de stage	2 471	
Gestion courante	Honoraires commissaire aux comptes	1 924	9 936
	Salaires *	8 012	

L'an dernier, nous avons provisionné 113 000€ (pour les affaires Perrat, Val de Seille et Siebert). Ces procès sont achevés.

Cette année nous provisionnons pour les procès Soulard, CNPO et Boclaud pour un montant de 264 390€.

Le résultat net de l'exercice est de 9 878€ que nous proposons de réaffecter au fonds associatif comme c'est l'usage.

Prévisionnel 2015

Pour 2015, nous prévoyons de :

- continuer les campagnes en cours et les enquêtes
- concrétiser des supports d'information nutritionnelle et de premiers pas sur le véganisme.
- créer une exposition (qui comprendra de l'éthologie, reprise des infos de L214 et de viande info).
- mener une campagne sur le sort des vaches laitières et des veaux
- lancer officiellement VegOresto
- organiser une conférence grand public avec Peter Singer, Matthieu Ricard et Aymeric Caron.
- amplifier la Marche pour la Fermeture des abattoirs

Dans les postes prévus, nous aurons le recrutement de deux chargés de campagne et de deux webmasters.

Par ailleurs, les membres fondateurs de L214 viennent de créer un fonds de dotation destiné à soutenir l'action de L214 : fonds de dotation « L214 pour la défense des animaux ». Les donations et legs destinés à un fonds de dotation sont exonérés de droits de mutation, c'est-à-dire de l'ensemble des droits et taxes habituellement perçus par le notaire pour le compte de l'Etat et des collectivités. Le fonds de dotation sera une aide précieuse dans l'avenir. Si vous aviez pensé à L214 pour un legs, n'hésitez pas à nous demander de plus amples informations.

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 988	2 412	575	1 462	- 887
Autres immobilisations corporelles	14 963	8 944	6 019	7 692	- 1 673
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	600		600	600	
TOTAL (I)	18 551	11 356	7 195	9 755	- 2 560
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements				11 006	- 11 006
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	40 314		40 314	30 872	9 442
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 503		2 503		2 503
. Autres					
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	361 509		361 509	185 670	175 839
Charges constatées d'avance	9 473		9 473		9 473
TOTAL (II)	413 799		413 799	227 549	186 250
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	432 350	11 356	420 994	237 303	183 691

Bilan association (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	100 777	65 861	34 916
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	9 878	34 916	- 25 038
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	110 655	100 777	9 878
Provisions pour risques et charges	264 390	113 000	151 390
TOTAL (II)	264 390	113 000	151 390
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	12 592	4 725	7 867
Autres	33 357	18 802	14 555
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	45 949	23 527	22 422
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	420 994	237 303	183 691
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises	108 047		108 047	72 633	35 414
<i>Ventes boutique</i>	106 658		106 658	61 612	45 046
<i>Ventes boutique espèces</i>	1 389		1 389	11 021	- 9 632
Production vendue services	6 071		6 071		N/S
<i>Autres prestations – collecte alvarum</i>	6 071		6 071	6 071	N/S
Montants nets produits d'exploitation	114 119		114 119	72 633	41 486
					57,12

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation	%
Autres produits d'exploitation				
Subventions d'exploitation	28 132	19 721	8 411	42,65
<i>Subventions emplois</i>	28 132	19 721	8 411	42,65
Cotisations	265 540	94 823	170 717	180,04
<i>Cotisations des adhérents</i>	222 216	65 818	156 398	237,62
<i>Adhésion / prélèvement</i>	43 324	29 005	14 319	49,37
Autres produits	208 396	181 548	26 848	14,79
<i>Dons organismes</i>	27 476	15 080	12 396	82,20
<i>Dons</i>	176 719	154 792	21 927	14,17
<i>Dons en nature</i>		4 922	- 4 922	-100
<i>Dons mécénat</i>	4 200	3 300	900	27,27
<i>Autres produits divers de gestion courante</i>		3 455	- 3 455	-100
Transfert de charges		568	- 568	-100
<i>Transfert de charges</i>		568	- 568	-100
Sous-total des autres produits d'exploitation	502 067	296 660	205 407	69,24
Total des produits d'exploitation (I)	616 186	369 293	246 893	66,86
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	1 956	1 620	336	20,74
<i>Produits financiers</i>	1 956	1 620	336	20,74
Total des produits financiers (III)	1 956	1 620	336	20,74
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	50	3 212	- 3 162	-98,44
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	50		50	N/S
<i>Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>		3 212	- 3 212	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges	113 000	71 960	41 040	57,03
<i>Reprise provision / risque procès</i>	113 000	71 960	41 040	57,03
Total des produits exceptionnels (IV)	113 050	75 172	37 878	50,39
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	731 192	446 086	285 106	63,91
TOTAL GENERAL	731 192	446 086	285 106	63,91
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	73 583	62 767	10 816	17,23
<i>Achats de marchandises</i>	73 583	62 767	10 816	17,23
Variations stocks de marchandises	-9 442	-15 764	6 322	40,10
<i>Variation stocks marchandises</i>	-9 442	-15 764	6 322	40,10
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements		6 038	- 6 038	-100
<i>Variation stocks autres approvisionnements</i>		6 038	- 6 038	-100
Autres achats non stockés	8 637	3 961	4 676	118,05
<i>Eau</i>	151		151	N/S
<i>Energie électricité</i>	193	111	82	73,87
<i>Fourniture petit matériel</i>	4 165	1 173	2 992	255,07
<i>Fournitures bureau et informatique</i>	4 128	2 678	1 450	54,14

	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation	%
Services extérieurs	4 779	2 595	2 184	84,16
<i>Locations local LYON</i>	2 407	1 200	1 207	100,58
<i>Location local BESSE</i>	600	50	550	N/S
<i>Location immobilière</i>	132	525	- 393	-74,86
<i>Entretien réparations sur biens immobiliers</i>	341	24	317	N/S
<i>Primes d'assurances</i>	970	495	475	95,96
<i>Abonnement revues spécialisées</i>	329	302	27	8,94
Autres services extérieurs	208 568	143 228	65 340	45,62
Poules pondeuses	17 717	13 561	4 156	30,65
Foie gras	11 400	9 928	1 472	14,83
Vaches	4 047	9 307	5 260	56,52
Politiques et animaux	301		301	N/S
Viande.info	3 378	5 018	1 640	32,68
Fermeture abattoirs	15 180	9 460	5 720	60,47
Lapins	11 755	5 733	6 022	94,96
Végétarisme	0	1 173	1 173	-100
Cochons	423	0	423	100
Chevaux	254	0	254	100
Vegan pratique	5 574	0	5 574	100
Vegoresto	4 575	0	4 575	100
Relation institutionnelle	4 945	10 314	5 369	52,06
Salon	5 784	8 089	2 305	28,50
Corrida	78	99	21	21,21
Fourrure	0	28	28	-100
Expérimentation animale	1 443	2 691	1 248	-46,38
Sauvetage	262	0	262	N/S
Enquêtes	16 576	7 897	8 679	90,10
<i>Honoraires avocats</i>	25 606	15 259	10 347	67,81
<i>Honoraires expert comptable</i>	4 200	3 300	900	27,27
<i>Honoraires commissaire aux comptes</i>	1 924	1 800	124	6,89
<i>Frais actes & contentieux</i>	865	239	626	161,92
<i>Autres rémunérations & honoraires</i>	1 820	1 041	779	74,83
<i>Relation presse</i>	1 440	1 543	- 103	-6,68
<i>Brochures dépliant/magazines L214</i>	9 527	5 100	4 427	86,80
<i>Dons aux associations</i>	6 300		6 300	N/S
<i>Voyages et déplacement</i>	2 563	2 213	350	15,82
<i>Frais postaux</i>	20 059	12 397	7 662	61,81
<i>Frais routage - magazines + lettres</i>	17 670	12 037	5 633	46,80
<i>Frais internet</i>	3 385	1 917	1 468	76,58
<i>Services bancaires & assurances</i>	7 354	3 084	4 270	138,46
Impôts, taxes et versements assimilés	1 745	630	1 115	176,98
<i>Formation professionnelle continue</i>	1 745	445	1 300	292,13
<i>Droits enregistrement et timbres</i>		185	- 185	-100
Salaires et traitements	131 616	77 598	54 018	69,61
<i>Salaires & appointements</i>	126 173	72 641	53 532	73,69
<i>Provisions Congés Payés</i>	2 972	3 804	- 832	-21,87
<i>Indemnités stagiaires</i>	2 471	1 154	1 317	114,12
Charges sociales	18 984	9 669	9 315	96,34
<i>Cotisations urssaf</i>	10 686	4 656	6 030	129,51
<i>Cotisation retraite complémentaire et prévoyance</i>	7 481	4 141	3 340	80,66
<i>Provision charges sur Congés Payés</i>	300	497	- 197	-39,64
<i>Médecine du travail</i>	518	376	142	37,77
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	4 366	3 862	504	13,05
<i>Dotation amortissement immobilisations corporelles</i>	4 366	3 862	504	13,05
Autres charges	0	70	- 70	-100
<i>Charges diverses de gestion</i>	0	70	- 70	-100
Total des charges d'exploitation (I)	442 835	294 654	148 181	50,29

	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	Variation	%
Charges financières				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	13 840	3 516	10 324	293,63
<i>Frais condamnation</i>	<i>13 840</i>	<i>3 516</i>	<i>10 324</i>	<i>293,63</i>
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	264 390	113 000	151 390	133,97
<i>Provision / risque procès</i>	<i>264 390</i>	<i>113 000</i>	<i>151 390</i>	<i>133,97</i>
Total des charges exceptionnelles (IV)	278 230	116 516	161 714	138,79
Impôts sur les sociétés (X)	248		248	N/S
<i>Impot société taux réduit</i>	<i>248</i>		<i>248</i>	<i>N/S</i>
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	721 313	411 170	310 143	75,43
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	9 878	34 916	- 25 038	-71,71
TOTAL GENERAL	731 192	446 086	285 106	63,91
Evaluation des contributions volontaires en nature				
. Bénévolat	109 357	101 844	7 513	7,38
Total	109 357	101 844	7 513	7,38
. Personnel bénévole	109 357	101 844	7 513	7,38
Total	109 357	101 844	7 513	7,38

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale dans le cadre des dispositions de l'article L.820-3-1 du code de commerce, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association L214, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, les appréciations auxquelles j'ai procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

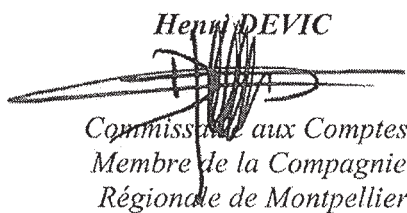
III. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Clermont l'Hérault le 1^{er} avril 2015.

Henri DEVIC

*Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Montpellier*